



Numéro 95 - 07 janvier 2020

CTL du 07/01/2020

COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. BRUN (T), M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (S), M. TEUILLIERAS (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M. DEJOU (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T), M. GALLOT (S), M. GRIFFAUD (S)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. LAROUSSINIE

M. JOUVE fait lecture de l'ordre du jour, constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9h30.

M. VEYLET (CGT) fait lecture de la déclaration liminaire que vous trouverez en annexe.

M. JOUVE répond que cette déclaration liminaire énonce des positions de principe et qu'il ne peut donc y apporter que des réponses de principe. À savoir qu'il n'est compétent sur aucun des sujets évoqués. Pour autant il en prend note et affirme qu'il sera à l'écoute.

I – Approbation des procès-verbaux des 26/11 et 6/12 (pour avis) :

Sans observation ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II – La situation des emplois – PLF 2020 (pour avis) :

M. JOUVE indique que la Loi de Finances prévoit 1 500 suppressions d'emploi pour 2020 et a déjà calibré les suppressions pour les exercices 2021 et 2022 soit respectivement 1 800 et 1 600. Il indique que ces volumes sont importants mais inférieurs aux exercices précédents. Il se félicite que le MAGERFiP (méthode d'allocation des emplois) soit dorénavant plus favorable aux départements ruraux. Ce qui se traduit par la suppression d'un emploi de B et d'un emploi de C dans le Cantal.

Il présente la déclinaison locale de ces suppressions : -1B à la trésorerie de Vic-sur-Cère, -1 C au SIP-SIE de Saint-Flour.

En parallèle il décrit la réorganisation et les transferts d'emploi opéré :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Trésorerie de Vic sur Cère			-1		-1
SIP-SIE de St-Flour			2	-2	0
Trésorerie Aurillac Ville			-1	1	0
SIP-SIE de Mauraic			-1		-1
Total DDFiP			-1	-1	-2

M. BRUN (CGT) ne se satisfait pas de ce volume de suppression d'emploi. Il rappelle la position de son organisation syndicale : arrêt des suppressions et créations de nouveaux emplois. Il craint que ce changement de méthode, amenant à supprimer moins d'emplois dans les départements ruraux que par le passé, ne soit qu'une manœuvre pour faire mieux accepter le plan Darmanin. Il ne doute pas, qu'une fois cette réforme mise en place, la Direction Générale augmentera ce volume afin d'atteindre les objectifs définis. Il donne rendez-vous à la fin de l'année pour faire le décompte de tous les emplois non pourvus qu'il faudra additionner à ces deux suppressions pour avoir la situation réelle des effectifs dans le département.

M. JOUVE, sans vouloir positiver outre mesure, se contente de ces deux suppressions d'emploi. Il ne pense pas que ce soit une manœuvre pour acheter la paix sociale.

M. BRUN (CGT) laisse l'entière responsabilité à la direction locale de toutes ses opérations de transferts et transformations d'emploi qui amènent à localiser ces deux suppressions.

VOTE : Unanimité contre

Pour info le tableau suivant liste les suppressions d'emploi dans notre département depuis 18 ans.

SUPPRESSIONS NETTES D'EMPLOIS DANS LE CANTAL				
ANNEE	A	B	C	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
2003	-1		-8	-9
2004	+1	-1	-7	-7
2005			-7	-7
2006			-6	-6
2007		+2	-11	-9
2008			-6	-6
2009		-4	-3	-7
2010	-1	-4	-3	-8
2011			-9	-9
2012	+2	+2	-8	-4
2013	-1	+1	-3	-3
2014	-2		-5	-7
2015	-3	-1	-2	-6
2016	-2	-2	-1	-5
2017	-2	-2	-2	-6
2018	-1	-4	-2	-7
2019		-5	-6	-11
2020		-1	-1	-2
TOTAUX	-10	-19	-90	-119

III – Les ponts naturels 2020 (pour avis) :

M. JOUVE propose les 22 mai et 13 juillet 2020, seules possibilités de l'année, en « *ponts naturels* ». Il précise que la première de ces dates devra être prise en autorisation d'absence exceptionnelle. La deuxième sera prise sur le contingent d'ARTT ou de congés annuels. Il ne lui pas semblé nécessaire de consulter les agents.

M. BRUN (CGT) rappelle la position de son organisation syndicale : contre.

La CGT estime que la mise en place des « ponts naturels » est une des conséquences des nombreuses suppressions d'emploi, que cela relève de la gestion de la pénurie, diminue la liberté du choix de ses congés par l'agent et craint qu'à terme, cette liberté lui soit retirée au sacro-saint principe de nécessité de service.

VOTE : POUR 4 (2 FO, 2 Solidaires)
CONTRE 2 (CGT)

IV – Questions diverses :

Aux sollicitations des organisations syndicales concernant la mise en œuvre de « la charte d'engagements du Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques », M. JOUVE dévoile le calendrier :

1^{er} janvier 2021

- disparition du SIP-SIE de Mauriac,
- première étape dans la création d'un SIP et d'un SIE départemental,
- fermeture des trésoreries de Mauriac, Riom-Es-Montagnes, Saignes et St-Martin-Valmeroux,
- création du service de gestion comptable de Mauriac,
- création de conseillers aux décideurs locaux pour ce secteur.

1^{er} janvier 2022

- disparition du SIP-SIE de St-Flour,
- dernière étape dans la création d'un SIP et d'un SIE départemental,
- fermeture des trésoreries de St-Flour, Massiac, Murat et Chaudes-Aigues,
- création du SGC de St-Flour et de son antenne pérenne de Murat,
- première de la création de la trésorerie hospitalière à St-Flour, gérant les établissements des secteurs de Mauriac et St-Flour,
- création de conseillers aux décideurs locaux pour ce secteur.

1^{er} janvier 2023

- fermeture d'Aurillac-Ville, d'Aurillac Banlieue, de Maurs, Vic-sur-Cère et de la paierie départementale,
- création du SGC d'Aurillac et de son antenne pérenne de Maurs,
- création de conseillers aux décideurs locaux pour ce secteur,
- finalisation de la création de la trésorerie hospitalière avec son annexe d'Aurillac.

M. BRUN (CGT) précise que la signature de cette charte n'apporte aucun élément nouveau de nature à faire changer de position son organisation syndicale qui reste opposé à ce projet de réforme.

M. BRUN (CGT) regrette que la campagne d'information, menée par la direction locale sur les nouvelles règles de mutations, n'ait pas touché l'ensemble des agents. En effet une simple demi-journée par secteur (Aurillac, St-Flour, Mauriac), compte-tenu des nécessités de service, ne pouvait permettre à chacun d'y participer. D'autant plus qu'une de ces réunions s'est tenue un jour de grève. Il demande, au nom de l'intersyndicale, que des sessions de rattrapage soient organisées avant la 24 janvier (date butoir du dépôt des demandes).

M. JOUVE répond que ces réunions de rattrapage peuvent être envisagées.

M. BRUN (CGT) souhaiterait que les personnels des services RH prennent toute la mesure de ces nouvelles règles de mutations, réel bouleversement, afin d'apporter une réponse des plus précises aux agents qui les sollicitent. Un simple renvoi à la lecture de l'instruction ne peut être acceptable.

M. JOUVE invite tous les agents, qui n'auraient pas eu une réponse satisfaisante, à reformuler leurs questions. Il leur promet une réponse précise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Vos élus CGT au CTL
Patrice BRUN, Daniel HINDERSCHID, Laurent VEYLET, José TEUILLIERAS,
www.cgtfipcantal.org



DECLARATION LIMINAIRE UNITAIRE AU CTL DU 7 JANVIER 2020

Monsieur le Président,

L'année 2019 qui vient de se terminer a été marquée par un incontestable rejet des contre-réformes initiées par le gouvernement et portées âprement par nos directeurs.

L'heure semble au changement, c'est pourquoi nous tenons à remercier le directeur départemental que vous êtes des vœux qu'il a adressés à l'ensemble des agents du département. Vous espérez une année 2020 « *d'écoute et de dialogue* ».

Vous rejoignez enfin nos souhaits concernant le dialogue social. Ce 1^{er} janvier serait-elle la date pivot qui marquera la fin du mépris jusqu'alors exprimé envers les personnels et leurs représentants ?

Cette révolution ne pouvait, semble-t-il, avoir lieu sans un ultime soubresaut.

Celui-ci est de taille : la signature le 30 décembre de « *la charte d'engagements du Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques* », validée par la direction générale, tout en restant muet sur le calendrier de sa mise en œuvre.

Puisque vous êtes dorénavant à l'écoute, entendez nos vœux revendicatifs :

- Abandon du plan Darmanin du « *nouveau réseau de proximité* »
- Arrêt des suppressions d'emplois
- Retrait du projet de réforme des retraites

L'année qui vient de s'écouler a vu une remarquable mobilisation des agents de la DGFIP contre le plan Darmanin et sur la dernière période pour s'opposer à la contre-réforme des retraites.

Nous espérons que vous avez entendu le message délivré par les agents de la DDFiP du Cantal lors de ces journées de mobilisation dont plusieurs ont dépassé les 50 % de grévistes et ne resterez pas sourd au message qu'ils ne manqueront pas de vous envoyer ce jeudi 9 janvier.